



# PRIX CULTURE & CREATION PRODUIT EN BRETAGNE 2007

DES VALEURS À PARTAGER

## **PRIX A LA CREATION PRODUIT EN BRETAGNE - REGLEMENT 2007 -**

### **ARTICLE 1 – L'organisateur**

L'Association PRODUIT EN BRETAGNE située 2 Avenue de Provence – CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3 organise « Le Prix à la Création PRODUIT EN BRETAGNE 2007 », pour lequel les inscriptions sont ouvertes du 1<sup>er</sup> au 26 mars 2007. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à celui-ci.

### **ARTICLE 2 – Contexte du Prix**

PRODUIT EN BRETAGNE organise depuis 1998 et 1999 un Grand Prix du Livre et un Grand Prix du Disque, sous l'appellation Prix Culture & Création. L'Association souhaite aujourd'hui associer à ces Prix Culturels, une dimension Création en mettant en place le Prix à la Création.

Son but sera de mettre en lumière un couple Entreprise / Créateur, de montrer la diversité et l'intérêt que ces partenariats peuvent revêtir pour donner envie aux entreprises de s'investir dans ce type d'actions.

### **ARTICLE 3 – Qui peut s'inscrire ?**

L'inscription devra être portée conjointement par le Créateur et l'Entreprise.

L'entreprise devra être membre de PRODUIT EN BRETAGNE au moment de l'inscription, peu importe son collège de rattachement.

Le créateur devra être une personne physique identifiée : Artiste indépendant, designer, salarié identifié d'une entreprise membre, chef cuisinier...

### **ARTICLE 4 – Les projets qui peuvent s'inscrire**

Deux types de projets seront étudiés par le jury :

- Mécénat culturel et artistique
- Objet destiné à être commercialisé.

Dans les 2 cas, la concrétisation du projet se sera faite entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2006. Le Prix à la Création a vocation à être annuel ; les dates sont exceptionnellement étendues pour cette première édition.

Les projets seront jugés à la fois sur la qualité de la réalisation finale mais aussi sur la démarche de collaboration qui devra être détaillée dans la fiche d'inscription.

### **ARTICLE 5 – La récompense**

Le jury sera libre de délivrer un prix mécénat ET un prix objet ou seulement l'un des deux.

PRODUIT EN BRETAGNE assurera une promotion via les médias et son réseau d'influence. Aucune dotation en nature n'est prévue.

## **ARTICLE 6 – Le jury**

Le jury sera composé d'au moins 7 personnes sélectionnées pour l'éclectisme de leurs goûts et parmi les catégories ci-après :

- journalistes
- distributeurs
- amateurs éclairés
- représentants des autres jurys de PRODUIT EN BRETAGNE (Grand Prix du Disque, Grand Prix du Livre, Prix de la Meilleure Nouveauté). Ces derniers pourront apporter à la sélection initiale de projets en compétition, des lauréats du Prix qu'ils ont jugé.

Les décisions du jury seront sans appel.

## **ARTICLE 7 – La cérémonie de remise des prix**

Elle aura lieu autour du 11 mai 2007 à l'occasion de la Fest Yves / Gouel Erwan, dans le cadre d'une soirée Grand Public.

Les lauréats du Prix à la Création seront amenés à intervenir au cours de cette soirée ; ils prendront donc toutes dispositions pour se rendre disponibles à cette date.

## **ARTICLE 8 - Inscription**

La fiche d'inscription dûment complétée et signée par le créateur et par le représentant de l'entreprise et une photo haute définition d'illustration du projet devront être expédiés, avant le 26 mars 2007, date de clôture des inscriptions, à :

**Prix à la Création 2007  
PRODUIT EN BRETAGNE  
2 Avenue de Provence  
CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3**

*Pour tout renseignement : Véronique Le Berre - Tél : 02-98-47-94-88 [contact@produitenbretagne.com](mailto:contact@produitenbretagne.com)*

## **ARTICLE 9 - Acceptation du règlement et dépôt**

Le fait de participer au Prix à la Création implique l'acceptation du présent règlement. Cette participation vaut par l'envoi de la fiche d'inscription dûment remplie.

Ce règlement peut être obtenu sur simple demande formulée auprès de l'Association PRODUIT EN BRETAGNE - 2, avenue de Provence - CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3.

\* \* \* \* \*